

Séance du 29 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-neuf juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué s'est réuni, en session ordinaire, à la salle de réunions, sous la Présidence de Monsieur Pascal THEVENOUX, Maire.

Convocations en date du 24 juillet 2020

Présents : Pascal THEVENOUX, Christophe RONGET, Xavier ANGLEYS, Thierry POUJOL, Françoise BICHARD, Laurent TALON, Béatrice BROUETTE, Ludovic GOGUE, Didier MAURICE, Hervé CHATEAU, Ludovic TINET, Maxime DUCAROUGE, Amélie CHAPONNEAU, Fabrice ERNEWEIN.

Absent excusé ayant donné pouvoir : Pierre-Yves CAILLIATTE à Pascal THEVENOUX

Secrétaire de séance : Didier MAURICE

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 10 juillet 2020.

A L'ORDRE DU JOUR

Vote des deux taxes

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer les taux des taxes pour l'année 2020 soit le maintien des taux 2019 :

- * Foncier bâti : 13.2
- * Foncier non bâti : 27

Présentation et vote des budgets

1) Commune

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents, le budget primitif de la commune 2020, qui s'équilibre à :

- Dépenses et recettes de fonctionnement 471 131.00 €
- Dépenses et recettes d'investissement 108 995.00 €

Détail des programmes du budget d'investissement 2020

- 363 Faucheuse
- 368 Extincteurs
- 369 Bâtiments communaux : église et mairie
- 370 Equipements services techniques

2) Assainissement

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents, le budget primitif de l'assainissement 2020, qui s'équilibre à :

- Dépenses et recettes d'exploitation 19 847 €
- Dépenses et recettes d'investissement 34 977 €

3) Lotissement du Vernay

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents, le budget primitif du lotissement du Vernay 2020, qui s'équilibre à :

- Dépenses et recettes de fonctionnement 12 440 €
- Dépenses et recettes d'investissement 1 €

4) Hôtel du Port

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents, le budget primitif de l'Hôtel du Port 2020, qui s'équilibre à :

- Dépenses et recettes de fonctionnement 44 196 €
- Dépenses et recettes d'investissement 31 315 €

Monsieur Xavier ANGLEYS s'absente et ne prend pas part aux votes des budgets

Budget assainissement : admission en non-valeur

Monsieur Orard, trésorier municipal, a présenté au Conseil Municipal plusieurs demandes d'admission en non-valeur pour un montant global de 575€, réparti sur 5 titres de recettes émis entre 2017 et 2019, sur le budget assainissement.

L'ensemble des procédures juridiques de recouvrement dont il dispose ayant été mises en œuvre, il est proposé au Conseil municipal d'admettre en non-valeur les titres de recettes faisant l'objet de cette demande.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'admettre en non-valeur les titres de recettes faisant l'objet de la présentation de demandes en non-valeur ci-jointe en annexe, pour un montant global de 575€ sur le budget assainissement.

Ajout d'une délégation au Maire

Il est proposé que soit délégué au Maire, jusqu'à la fin de son mandat, dès lors que les crédits sont inscrits au budget la défense des intérêts de la commune.

D'intenter au nom de la commune ou de défendre au nom de la commune dans les actions intentées contre elle ; pour l'ensemble des cas susceptibles de se présenter, tant en première instance qu'en appel et cassation. Ces actions peuvent concerner toutes les juridictions administratives et judiciaires pour toutes actions quelle que puisse être leur nature, notamment l'appel à huissier, les assignations, la constitution de partie civile, un dépôt de plainte avec ou sans constitution de partie civile, une citation directe, une procédure de référé. Le maire pourra se faire assister par l'avocat de son choix.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité l'ajout de cette délégation à Monsieur le Maire.

Nomination pour le poste d'adjoint technique

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer le contrat à durée déterminée d'adjoint technique à Monsieur LAINE Romain pour une durée hebdomadaire de 35 heures du 3 août 2020 au 31 janvier 2021 et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat d'engagement.

Convention de partenariat avec le centre de loisirs de Dompierre sur Besbre

Après avoir débattu, le Conseil Municipal accepte et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec la commune de Dompierre sur Besbre pour participer financièrement aux frais de fonctionnement de l'accueil de loisirs « Les P'tits Potes » :

Pour : 8 Contre : 1 Abstention : 5

Cette convention permettra aux familles Pierrefittoises qui le souhaitent de bénéficier du service proposé par le centre de loisirs de Dompierre sur Besbre.

Considérant à l'unanimité que la commune de Pierrefitte sur Loire n'a pas à financer un service municipal proposé par une autre commune, le Conseil Municipal décide que la contribution de 1€ par heure de présence de chaque enfant extérieur à la commune de Dompierre sur Besbre soit récupérée après bilan des heures auprès de la famille bénéficiaire du service. Par ailleurs et à l'unanimité, le Conseil Municipal renouvelle son souhait qu'une réflexion soit conduite au niveau intercommunal par rapport à cette compétence.

Loyer et caution du logement sis 10 rue du Canal

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de louer la maison sis « 10 rue du Canal » à Monsieur Romain LAINE qui en a fait la demande. Le bail est consenti pour une durée de 3 ans. Le prix du loyer mensuel est fixé à 370€, payable d'avance le premier de chaque mois à la Caisse de Monsieur le Trésorier de Dompierre. La caution demandée sera de 370€. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le nouveau bail

Questions diverses

Maisons fleuries

La commission communale s'est réunie le 23 juillet, en présence de Lucien Sennepin (représentant la commune de Saligny/Roudon), Romain Gouby (représentant la commune de Coulanges), Yvette Lageneste (représentant la commune de Molinet) Maryse Desmoules (représentant la commune de Diou), Jérôme RUIZ représentant « Les Jardins de Delphine ».

1^{ère} : Annie JARDIN

2^e : Jacqueline ANGLEYS

3^e : Chantal MATHIEU

4^e : Eliane PAPILLON ex-aequo Chantal COLLETTE

5^e : Margueritte DUCAROUGE

6^e : Georgette LAFAY

7^e : Bernadette TAILLON

8^e : Martine THEVENET

9^e : Lucien DESNOYER

10^e : Sandra PAPILLON

Le jury adresse ses félicitations à Monsieur Didier Sarim pour le fleurissement de son commerce et aux employés communaux pour le fleurissement de notre village. La cérémonie de remise des prix se déroulera le dimanche 18 octobre.

Réunion concernant la fibre

Mr Lamy (Direction des Services & Usages Numériques du département de l'Allier) nous a expliqué que la mise en place de la fibre sur les communes est un plan de déploiement effectué par la Région Auvergne et la société ORANGE (900 millions d'euros) avec des études de 2014 où les communes qui étaient dépourvues de signal 4G et connectées à internet avec un débit inférieur à 512kb/s étaient donc prioritaires sur le déploiement de la FIBRE.

Les communes mieux pourvues en connexion n'étaient donc pas prioritaires sur ce déploiement ce qui est le cas de la commune de Pierrefitte sur Loire contrairement aux communes voisines de Diou, Saligny sur Roudon et Coulanges.

Compte tenu de l'avancée du projet de la fibre sur la première tranche du projet, qui va jusqu'en 2024, et de l'évolution des débits et des technologies, la commune de Pierrefitte sur Loire pourrait être l'une des premières communes éligibles pour la deuxième tranche du projet soutenue par la région Auvergne Rhône Alpes (AURA).

Un courrier de rappel sera envoyé au Président du conseiller départemental afin de positionner la commune de Pierrefitte pour cette deuxième tranche de déploiement avec les mêmes justifications :

- Attrait de la commune pour les entreprises présentes et futures ;
- Attractivité pour les nouveaux habitants ;
- Confort et accessibilité pour tous les Pierrefittois.

Nous avons aussi la question 4G et l'ADSL et ou VDSL

- ADSL et VDSL sur Pierrefitte sur Loire

Pour l'instant l'offre ADSL sur la Commune est une offre VDSL, elle est aussi active sur un rayon de 3 km autour du poste TELECOM de la Poste, il reste juste à faire un test d'éligibilité et demander à son opérateur une BOX VDSL

- Couverture 4G

Nous pouvons demander aux opérateurs de déployer des secteurs 4G supplémentaires afin de multiplier la couverture.

Pour les particuliers, il existe la possibilité de demander à leurs opérateurs un boîtier « 4G » qui sert de répéteur 4G afin de booster le signal.

Des solutions sont disponibles pour améliorer la qualité de connexion mais néanmoins plus à la portée des sociétés ou entreprises car quand même onéreux pour un particulier (pour les sociétés, veuillez prendre les renseignements auprès de la Mairie).